

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le dix neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M.

Étaient présents : MM ; PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, RIFFAUD, DELAIRE, CHAUVIÈRE, ALTARE, Adjoint, BEVILLON, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, DURAND, CROISÉ, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, LIMOUZIN, BARRAUD, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- ✚ Madame SIRET ayant donné procuration à Madame BEVILLON,
- ✚ Monsieur LANDAIS ayant donné procuration à Madame CROISÉ,
- ✚ Mademoiselle GUICHETEAU ayant donné procuration à Madame PIVETEAU,
- ✚ Madame Nathalie BODET ayant donné procuration à Monsieur RIFFAUD,
- ✚ Monsieur GUERIN ayant donné procuration à Monsieur MORTEAU,
- ✚ Monsieur MERLET ayant donné procuration à Monsieur ALTARE,
- ✚ Monsieur CREPEAU.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Monsieur ALTARE est élu à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 26 février 2009 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante :

Questions et informations diverses :

- ✚ En ce qui concerne l'éventuelle future sablière la question est posée par Monsieur HERBRETEAU et non Monsieur MERLET.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNE

Hors la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2008 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

DÉPENSES/RECETTES

	résultat de l'exécution		
	mandats émis	titres émis	résultat/solde
total du budget			
fonctionnement	3 595 218.95	4 099 149.55	503 930.60
investissement	3 040 706.23	2 438 544.75	- 602 161.48
002 résultats reportés de fonctionnement	-	98 863.49	98 863.49
001 solde d'investissement	-	681 339.11	681 339.11
Résultats cumulés			
fonctionnement	3 595 218.95	4 198 013.04	602 794.09
investissement	3 040 706.23	3 119 883.86	79 177.63

RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT DÉPENSES/RECETTES

restes à réaliser			Résultat d'exécution	
dépenses	recettes	solde	excédent	déficit
			79 177.63	
			Résultat cumulé	
751 874.36	446 294.43	- 305 579.93		226 402.30

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Hors la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur MORTEAU. le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2008 du budget du service annexe de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

libellé	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés de 2007	-	137228.13	-	340171.66
opérations de l'exercice	110837.14	179645.75	256 657.03	148807.88
résultat de l'exercice	-	68808.61	107 949.15	-
résultat de clôture	-	206036.74	256 657.03	488979.54
Restes à réaliser	-	-	304 246.47	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS

Hors la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur MORTEAU. le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2008 du budget annexe des lotissements lequel peut se résumer ainsi :

libellé	fonctionnement		investissement	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés de 2007			471473.66	
opérations de l'exercice	1510292.86	1510306.14	1195285.91	804348.48
résultat de l'exercice		13.28	390937.43	
résultat de clôture		13.28	862411.09	

Madame le Maire, reprenant sa place en séance, intervient et précise qu'en ce qui concerne le lotissement du Petit Bourbon, (74 lots pour mémoire), 3 lots sont encore totalement libres, 27 font l'objet d'une option, 5 sont sous compromis et 39 ont été vendus.

COMPTES DE GESTION 2008 DE LA COMMUNE, DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT, DES LOTISSEMENTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les comptes de gestion 2008 de la commune, du service de l'assainissement et des lotissements en tous points semblables aux comptes administratifs correspondants.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2008 comme dessous :

1. BUDGET DE LA COMMUNE :

a. Section de fonctionnement

- article 002 excédent antérieur reporté 376 391.79 €uros

b. Section d'investissement

- article 001 solde d'exécution d'investissement reporté 79 177.63 €uros

- article 1068 excédents de fonctionnement 226 402.30 €uros

2. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

a. Section d'exploitation

- article 002 excédent antérieur reporté 134 112.78 €uros

b. Section d'investissement

- article 001 solde d'exécution d'investissement reporté 232 322.15 €uros

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un débat d'orientation budgétaire doit obligatoirement avoir lieu dans les communes de plus de 3500 habitants dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce débat n'a pas pour objet de déterminer précisément chaque chapitre du budget mais de définir les orientations au niveau de l'investissement et les choix de financement : Autofinancement, Emprunt, fiscalité. Madame le Maire indique que le tableau des investissements ci-dessous, n'arrête pas les programmes qui seront effectivement retenus mais se contente d'énumérer des propositions :

<i>programmes</i>	<i>Crédits nouveaux</i>	<i>reports</i>	<i>totaux</i>	<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>Recettes nouvelles</i>
Église	Travaux		6908.81	6908.81	
	Subvention du département				20100.00
Cimetière			13775.97	13775.97	
Construction du pôle des services de proximité	Travaux	900000.00	168803.86	1068803.86	158596.02
	mobilier	5000.00		5000.00	
Groupe scolaire	Travaux	130 000.00	52643.91	182643.91	
	DGE				54639.90
Éclairage public <i>NOTA : les travaux d'enfouissement de réseaux sont comptabilisés en section de fonctionnement</i>	Report 2008		10804.00	10804.00	
	Abri bus Roulin	1350.00		1350.00	
	Horloges de commande	5000.00		5000.00	
	Parking école publique	5000.00		5000.00	
	Énergie	10000.00		10000.00	
Matériel	Autres bâtiments		9130.86	9130.86	
	Outillage voirie		1019.66	1019.56	
	Autres matériels		733.57	733.57	
	Autres matériels		1182.72	1182.72	
	Mobilier cantine publique	8500.00		8500.00	
	Armoires froides cantine privée	20000.00		20000.00	
	Lits école maternelle	2000.00		2000.00	
	Vidéoprojecteur + ordi école élémentaire	1500.00		1500.00	
	Téléphones école élémentaire	150.00		150.00	
	Tableau mural école élémentaire	160.00		160.00	
	Tableaux muraux école maternelle	280.00		280	
	chaises étude	950.00		950.00	
	Bancs pour salle audio-vidéo	1100.00		1100.00	

	<i>Tables de travail BCD</i>	<i>250.00</i>		<i>250.00</i>	
	<i>Banquettes pour BCD</i>	<i>350.00</i>		<i>350.00</i>	
	<i>Tables octogonales + chaises + chariot + bacs gastronormes cantine publique</i>	<i>3300.00</i>		<i>3300.00</i>	
	<i>Portes armoire SMEJE</i>	<i>290.00</i>		<i>290.00</i>	
	<i>Camion PL</i>	<i>41860.00</i>		<i>41860.00</i>	
	<i>Tondeuse autoportée + autre</i>	<i>41860.00</i>		<i>41860.00</i>	
	<i>Epandeur hydraulique</i>	<i>2515.00</i>		<i>2515.00</i>	
	<i>Tailles-haies</i>	<i>1020.00</i>		<i>1020.00</i>	
	<i>Souffleur à dos</i>	<i>900.00</i>		<i>900.00</i>	
	<i>Tronçonneuse à manche</i>	<i>230.00</i>		<i>230.00</i>	
	<i>Nettoyeur HP</i>	<i>1080.00)</i>		<i>1080.00)</i>	
	<i>Meuleuse d'atelier</i>	<i>290.00</i>		<i>290.00</i>	
	<i>Perceuse d'atelier</i>	<i>300.00</i>		<i>300.00</i>	
	<i>Perceuse sans fil</i>	<i>300.00</i>		<i>300.00</i>	
	<i>extincteurs</i>	<i>1400.00</i>		<i>1400.00</i>	
	<i>Aspirateurs+ sèche linge écoles et multi accueil</i>	<i>4600.00</i>		<i>4600.00</i>	
	<i>Barrières de sécurité ST</i>	<i>3500.00</i>		<i>3500.00</i>	
	<i>Mobilier urbain</i>	<i>5000.00</i>		<i>5000.00</i>	
	<i>Cuisine école publique</i>	<i>740.00</i>		<i>740.00</i>	
	<i>Urne électorale supplémentaire</i>	<i>170.00</i>		<i>170.00</i>	
	<i>Tables salle des fêtes</i>	<i>2600.00</i>		<i>2600.00</i>	
	<i>Guirlandes de Noël</i>	<i>5000.00</i>		<i>5000.00</i>	
	<i>Panneaux de signalisation voirie constructions</i>	<i>25000.00</i>		<i>25000.00</i>	
Complexe sportif			<i>11806.80</i>	<i>11806.80</i>	
	<i>Panneaux de basket</i>	<i>7700.00</i>		<i>7700.00</i>	
	<i>Réhabilitation tennis couvert</i>	<i>170000.00</i>		<i>170000.00</i>	
	<i>Construction 3è terrain de foot</i>	<i>250000.00</i>		<i>250000.00</i>	<i>AP+CP</i>
	<i>Divers aménagements basket, bar et tennis de table</i>	<i>5100.00</i>		<i>5100.00</i>	
	<i>Drainage/arrosage auto/mains courantes terrain entraîné foot</i>	<i>20000.00</i>		<i>20000.00</i>	
	<i>Vestiaires remplace presto</i>	<i>2500.00</i>		<i>2500.00</i>	
	<i>Salle basket : alarme + panneau sup+ chrono</i>	<i>19210.00</i>		<i>19210.00</i>	
Bâtiments divers	<i>Moulin de l'Ansonnière (frais étude)</i>		<i>1058.46</i>	<i>1058.46</i>	
	<i>Acquisition Essarts Voyages</i>		<i>440560.88</i>	<i>440560.88</i>	
	<i>Agrandissement CLSH</i>	<i>80000.00</i>		<i>80000.00</i>	
	<i>salle des fêtes</i>	<i>13200.00</i>		<i>13200.00</i>	
	<i>Aménagement salle informatique école maternelle</i>	<i>2000.00</i>		<i>2000.00</i>	
	<i>Salle des korrigans</i>	<i>2000.00</i>		<i>2000.00</i>	<i>VMC</i>
	<i>Multi accueil</i>	<i>650.00</i>		<i>650.00</i>	<i>Pas portier audio</i>
	<i>Logement de fonction écoles</i>	<i>5400.00</i>		<i>5400.00</i>	

Mairie						
	<i>informatique</i>		1200.00	1200.00		
	<i>Eclairage accès extérieur</i>	2500.00		2500.00		
Voirie						
	<i>réseaux</i>		1691.42	1691.42		
	<i>Matériel et outillage</i>		6696.47	6696.47		
	<i>installations</i>		19611.17	19611.17		
	<i>Avenue de la Promenade (tranche 1)</i>	413000.00		413000.00		
	<i>Glissières RD 160 château</i>	7300.00		7300.00		
	<i>Busage Petit Motos</i>	20000.00		20000.00		
	<i>Busage ASMP</i>	1200.00		1200.00		
	<i>Busage fossé pied de mur vieux château</i>	10000.00		10000.00		
	<i>Renforcement RD le Grand v Village</i>	40800.00		40800.00		
	<i>signalétique</i>	2035.00		2035.00		
	<i>Renforcement Cossardière/Gontrie</i>	106000.00		106000.00		
Malta						
	<i>report</i>		4245.80	4245.80		
	<i>Démolition/réaménagement</i>	55000.00		55000.00		
Acquisitions foncières	<i>Terrains FRELIN</i>	35000.00		35000.00		
emprunt	<i>Restes à réaliser emprunt 2008</i>				212958.51	
Ventes immobilières	<i>Locaux trésorerie</i>					165000.00
	<i>Licence malta</i>					10000.00
	<i>Terrain Bernaudeau</i>					8000.00
	<i>Terrains divers</i>					20000.00
	<i>camping</i>					243 000.00
TOTAL		2 504 140.00	751874.36	3256014.26	446294.43	446 000.00
					892 294.43	

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Décide pour couvrir les dépenses d'investissement de préparer le budget 2009 en menant à terminaison les programmes d'investissement annuels et pluriannuels dans lesquels la commune est engagée et en limitant les programmes nouveaux, par utilisation de la fiscalité et le recours à l'emprunt pour la part non couverte par l'autofinancement.

FIXATION DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2009 des quatre taxes directes locales aux valeurs suivantes :

- | | |
|-------------------------|---------|
| 3. taxe d'habitation | 13.76.% |
| 4. foncier bâti | 13.96 % |
| 5. foncier non bâti | 40.53% |
| 6. taxe professionnelle | 9.38% |

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1^{er} DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 CODIFIÉES À L'ARTICLE L1615-6 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPÉ DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2008

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, vu le débat d'orientation budgétaire, prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 1 577 542.00 €uros, et à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2009 de la commune 2 504 140.00 €uros de dépenses nouvelles réelles d'équipement et au budget primitif 2009 du service de l'assainissement 329 588.78 € soit une augmentation de 79.62% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'État (1 577 542 €) et autorise Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la commune des Essarts s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 (budget de la commune et du service de l'assainissement) afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

PRINCIPE DE LA VENTE DU CAMPING MUNICIPAL LE PATIS

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à mener à bonne fin la consultation en vue de sélectionner le prestataire auquel la commune confiera la vente du camping, l'autorise à signer le contrat qui en découlera et note qu'il sera ensuite appelé à se prononcer sur les conclusions du prestataire retenu, les suites à donner au dossier ainsi que les diverses modalités de la vente.

À la question de Monsieur GABORIEAU qui souhaite savoir s'il y a des estimations sur la valeur du camping, Madame le Maire répond que, pour l'instant, seule celle effectuée par le service du Domaine est sérieuse mais ne reflète toutefois pas la valeur réelle de l'équipement et que d'autres se révèlent fantaisistes.

Plusieurs membres du conseil s'inquiètent d'un changement de destination du site après vente ; Madame le Maire les rassure en rappelant que le PLU classe la zone en AULa (zone à vocation de loisirs) et qu'une clause sera insérée à l'acte de vente interdisant une autre destination qu'un camping.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sur les propositions de Madame le Maire et de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions supplémentaires suivantes qui n'avaient pu être attribuées lors de la séance du 26 février 2009 :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| 1. amicale des Sapeurs pompiers | 1250.00 €uros |
| 2. Football club essartais | 5500.00 €uros |

FESTI SPORTS

Sur le rapport de Madame DELAIRE, le conseil municipal, à l'unanimité, détermine à 55€/jeune/séjour le montant à acquitter par les familles pour ce séjour qui aura lieu du 14 au 17 avril prochain.

Dit que les allocataires CAF et MSA dont les quotients familiaux autorisent des réductions paient directement les prix minorés étant entendu que la différence sera remboursée par la CAF et la MSA à la commune, qui la reversera au centre de loisirs de Sainte Cécile, complétant ainsi sa participation.

Le conseil précise en tant que de besoin que la recette effectivement perçue par la commune constituera sa participation financière.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire fait état d'un courrier du Vélo Club Essartais qui remercie la commune de lui avoir octroyé une subvention de 5500 €uros qui sera utilisée à poursuivre la formation des jeunes et l'organisation des épreuves cyclistes en 2009.

L'ARSE a également adressé ses remerciements à la commune.

Le conseil municipal du 23 avril débutera à 20 heures par l'audition du Gendarme ROBIN, désormais référent pour la commune.

Suite à la convention de transfert signée par le commune et le SDIS, la caserne des pompiers sera la pleine propriété du service départemental d'incendie et de secours de la Vendée à partir du 1^{er} avril prochain.

La réhabilitation de 24 logements collectifs sociaux Cité des Primevères débutera le 1^{er} avril prochain.

Deux mineurs qui avaient « taggé » divers bâtiments communaux ont été condamnés hier à nettoyer leurs « œuvres » sous la surveillance d'un éducateur judiciaire et à payer à la commune 600 €uros au titre des frais exposés par elle en application de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Monsieur RIFFAUD rappelle que le Comité Olympique et Sportif des pays de la Loire organise tous les deux ans un concours qui s'adresse aux communes et porte le titre de « challenge de la commune la plus sportive des pays de la Loire » et auquel il souhaite présenter la commune.

Madame DELAIRE évoque le printemps du livre à Montaigu.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.